Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail du bruit

Soixante-troisième session

Genève, 16-18 février 2016

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

Adoption de l’ordre du jour

 Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-troisième session[[1]](#footnote-1), [[2]](#footnote-2)

 Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du mardi 16 février 2016
à 14 h 30 au jeudi 18 février 2016 à 17 h 30.

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement no28 (Avertisseurs sonores).

3. Règlement no41 (Bruit émis par les motocycles) : extension.

4. Règlement no51 (Bruit des véhicules des catégories M et N) :

 a) Développement;

 b) Dispositions supplémentaires applicables aux émissions sonores.

5. Règlement no59 (Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement).

6. Règlement no92 (Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement pour motocycles).

7. Règlement no117 (Pneumatiques – résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé).

8. Amendements collectifs.

9. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.

10. Incidence du revêtement de la route sur le bruit de roulement des pneumatiques.

11. Véhicules à moteur silencieux.

12. Sigles et abréviations figurant dans les Règlements relevant de la responsabilité du Groupe de travail du bruit (GRB).

13. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules.

14. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) et participation des groupes de travail (GR) à cette mise au point.

15. Points à retenir de la session du WP.29 de novembre 2015.

16. Échange de vues sur les travaux futurs du GRB.

17. Questions diverses.

18. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session.

 II. Annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

 Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690, Amend.1 et Amend.2) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de l’ordre du jour (ECE/TRANS/WP.29/GRB/2016/1).

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2016/1.

 2. Règlement no28 (Avertisseurs sonores)

 Le Groupe de travail du bruit (GRB) est convenu d’examiner une version révisée du Règlement no28 telle que proposée par l’expert de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.29/GRB/2016/2 et GRB-63-01).

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRB/60, par. 3
ECE/TRANS/WP.29/GRB/2016/2
Document informel GRB-63-01.

 3. Règlement no41 (Bruit émis par les motocycles) : extension

 Le GRB est invité à examiner de nouvelles propositions, le cas échéant.

 4. Règlement no51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

 a) Développement

 Le GRB sera informé de l’entrée en vigueur de la série 03 d’amendements au Règlement no51 (ECE/TRANS/WP.29/2016/62). Il notera également qu’un projet de complément 1 à la série 03 d’amendements au Règlement no51 a été soumis au WP.29 pour examen à sa session de mars 2016.

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRB/59, par. 7 et 8 et annexe III
(ECE/TRANS/WP.29/2016/62)[[3]](#footnote-3)\*.

 b) Dispositions supplémentaires applicables aux émissions sonores

 Le GRB souhaitera peut-être examiner de nouvelles propositions, le cas échéant.

 5. Règlement no59 (Dispositifs silencieux d’échappement
de remplacement)

 Le GRB examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

 6. Règlement no92 (Dispositifs silencieux d’échappement
de remplacement pour motocycles)

 Le GRB souhaitera peut-être examiner de nouvelles propositions, si elles sont disponibles.

 7. Règlement no117 (Pneumatiques – résistance au roulement,
bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

 Le GRB est convenu de réexaminer la proposition de l’expert des Pays-Bas visant à réduire les valeurs limites pour les pneumatiques de monte d’origine dans la série 02 d’amendements au Règlement no117 (GRB-62-11 et Add.1).

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRB/60, par. 12 et 13
Document informel GRB-62-11 et Add.1.

 8. Amendements collectifs

 À sa session précédente, le GRB a examiné les amendements collectifs aux Règlements nos 9, 41, 63 et 92 afin de préciser les dispositions relatives aux matériaux fibreux. Le GRB est invité à examiner une proposition révisée présentée par l’expert de l’Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA) (GRB-63-02).

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRB/60, par. 15
Document informel GRB-63-02.

 9. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales
et internationales en matière de niveau sonore

 Le GRB sera informé d’une étude de la Commission européenne sur les Règlements nos 9, 63 et 92 portant sur le bruit émis par les véhicules de catégorie L et le système d’homologation de type de l’Union européenne (GRB-63-03).

 Le GRB souhaitera sans doute également rappeler ses discussions antérieures sur l’indicateur relatif aux politiques proposé par l’expert des Pays-Bas (GRB-62-14 et Add.1).

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/60, par. 17
Documents informels GRB-63-03, GRB-62-14 et Add.1.

 10. Incidence du revêtement de la route sur le bruit de roulement
des pneumatiques

 Le GRB souhaitera peut-être être informé des nouvelles études et des exposés présentés sur cette question.

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRB/60, par. 19
(Document informel GRB-62-23).

 11. Véhicules à moteur silencieux

 Le GRB notera qu’un projet de Règlement sur les véhicules à moteur silencieux (QRTV) (ECE/TRANS/WP.29/GRB/2015/9) a été soumis au WP.29 pour examen à sa session de mars 2016. Le GRB sera également informé qu’à sa session de novembre 2015, le WP.29 est convenu de prolonger les mandats du Groupe de travail informel chargé d’élaborer un Règlement sur les QRTV et du Groupe de travail informel chargé d’élaborer un RTM sur les QRTV. Les deux groupes de travail informels rendront compte de leurs activités, notamment s’agissant des questions soulevées par l’Union mondiale des aveugles (UMA) lors de la session précédente du GRB.

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRB/60, par. 20 à 22
(ECE/TRANS/WP.29/GRB/2015/9)
(ECE/TRANS/WP.29/GRB/2012/6)
(ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33).

 12. Sigles et abréviations figurant dans les Règlements relevant
de la responsabilité du Groupe de travail du bruit (GRB)

 Le GRB est convenu de reprendre l’examen de la demande du WP.29 visant à introduire, à moyen terme, un autre sigle pour « Replacement Exhaust Silencing System » (RESS) dans la version anglaise du Règlement no92 (WP.29-165-16).

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRB/60, par. 23
WP.29-165-16.

 13. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble
sur la construction des véhicules

 Le GRB voudra peut-être examiner d’éventuelles propositions visant à actualiser la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

 14. Mise au point d’une homologation de type internationale
de l’ensemble du véhicule (IWVTA) et participation
des groupes de travail (GR) à cette mise au point

 Le GRB voudra peut-être examiner cette question à la lumière des débats de la session de novembre 2015 du WP.29.

 15. Points à retenir de la session du WP.29 de novembre 2015

Le GRB sera informé par le secrétariat des points saillants de la session du WP.29 de novembre 2015 sur des questions qui le concernent et des questions communes.

 16. Échange de vues sur les travaux futurs du GRB

 Sur la base des résultats de la deuxième réunion informelle organisée par le Président en décembre 2015, le GRB souhaitera peut-être reprendre l’examen des questions à inclure dans ses travaux futurs.

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRB/60, par. 27
Document informel GRB-62-08-Rev.1.

 17. Questions diverses

 Le GRB souhaitera peut-être examiner d’autres questions, si nécessaire.

 18. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session

 Le GRB est invité à donner des indications concernant l’ordre du jour provisoire de sa prochaine session, qui se tiendra en principe à Genève du 5 septembre 2016 à 14 h 30 au 7 septembre 2016 à 17 h 30.

1. Pour des raisons d’économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir se munir de leurs exemplaires de tous les documents pertinents, ceux-ci n’étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents pourront être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grbage.html). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique (grb@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 00 39). Pendant la session, les documents officiels pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les représentants pourront accéder au système de diffusion électronique des documents (ODS) ouvert au public, à l’adresse suivante : http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne en utilisant le nouveau système d’inscription accessible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=ALqrmq). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l’entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d’accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse suivant : www.unece.org/meetings/practical.htm. [↑](#footnote-ref-2)
3. \* Les documents dont les cotes figurent entre parenthèses ne sont mentionnés qu’à des fins de référence; ils ne seront pas examinés lors de la session. [↑](#footnote-ref-3)